

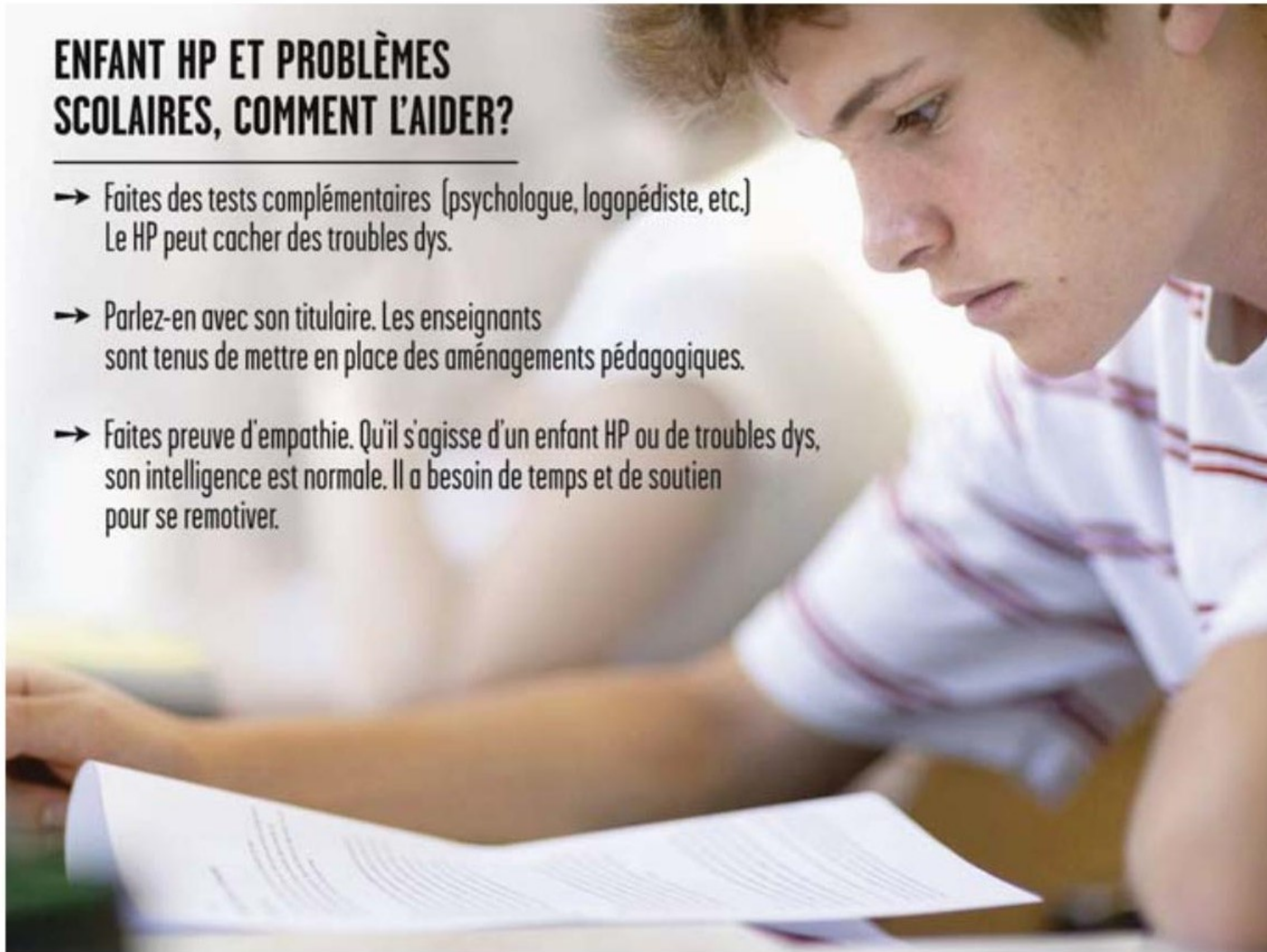
ENFANTS HP

Terminologie a priori positive, le haut potentiel cache parfois des pathologies qui peuvent entraîner des troubles de l'apprentissage.

Un enfant est considéré à haut potentiel lorsque son QI (quotient intellectuel) a été calculé à plus de 130. C'est la raison pour laquelle on les estime souvent «surdoués». «Deux tiers des HP vont bien», assure le Dr Raymond Pernet, président de l'Association valaisanne de parents d'enfants HP (AVPEHP). Or, dans un tiers des cas environ, ce haut potentiel dissimule d'autres troubles, plus handicapants pour l'apprentissage de l'enfant. Pour un haut potentiel sans trouble particulier, seul le comportement peut poser problème: «Certains d'entre eux font parfois preuve d'arrogance, mais en règle générale, il s'agit surtout de les nourrir, de leur donner des objectifs plus élevés pour leur éviter de s'ennuyer», explique le docteur Pernet. Un tiers des HP sont cependant sous-performants, et donc, souvent en échec scolaire. «On dit que le HP cache le trouble, et que le trouble cache le HP», poursuit le médecin de famille. On dénombrerait ainsi environ 6 à 8% de TDAH (trouble du défi-

ENFANT HP ET PROBLÈMES SCOLAIRES, COMMENT L'AIDER?

- Faites des tests complémentaires (psychologue, logopédiste, etc.)
Le HP peut cacher des troubles dys.
- Parlez-en avec son titulaire. Les enseignants sont tenus de mettre en place des aménagements pédagogiques.
- Faites preuve d'empathie. Qu'il s'agisse d'un enfant HP ou de troubles dys, son intelligence est normale. Il a besoin de temps et de soutien pour se remotiver.



«Haut potentiel» ne rime pas toujours avec facilité scolaire

PAR ESTELLE.BAUR@LENOUVELLISTE.CH / PHOTO KEYSTONE



“Un enfant HP peut se heurter aux contingences de l'école et présenter une baisse d'intérêt.”

DRESSE CLAUDIA POLONI,
NEUROPSYCHIATRE À L'HÔPITAL DE SION

cit de l'attention avec hyperactivité), 3 à 6% de troubles dys (dyslexie, dysorthographe, dyspraxie, dyscalculie, dysphasie...), voire des troubles psychotiques ou du spectre de

l'autisme dans 2 à 3% des cas. Des pourcentages identiques à ceux de la population dite «normale». «Ces troubles peuvent être très invalidants, d'autant plus qu'ils sont souvent associés», déplore le Dr Pernet.

Des enfants souvent mal compris

En Suisse où le test de QI n'est pas une évaluation officielle liée au système scolaire, les diagnostics sont souvent retardés, incomplets, voire erronés. «Un enfant HP peut présenter une hétérogénéité dans son profil intellectuel», explique Claudia Poloni, neuropsychiatre. «Il performe ainsi plus dans certains domaines que dans d'autres. Par exemple, son in-

telligence verbale se situe au-delà de 130, mais il sera moins performant dans la reproduction de cubes dessinés.» C'est pourquoi il semble important pour nos deux intervenants de favoriser les bilans multidisciplinaires comprenant un test de QI, d'autres évaluations, de la logopédie, un entretien avec un ou une psychologue, etc. Si les troubles dys sont plus facilement détectables, il n'en va pas de même des TDAH, comme l'explique la Dresse Poloni: «Le trouble déficitaire de l'attention, avec ou sans hyperactivité, est cliniquement plus difficile à reconnaître, parce qu'un enfant HP peut se désintéresser de la chose scolaire. Son fonctionnement intellec-

tuel peut se heurter aux contingences de l'école. Devoir rester assis et apprendre de manière scolaire peut entraîner une baisse d'intérêt. Il donne alors parfois l'impression d'être moins attentif.» Cette compréhension erronée de l'élève peut aussi survenir dans le cadre des troubles dys: «Ces enfants présentent une intelligence normale, mais ils vont souffrir d'être différents, parce qu'ils ont un handicap qui peut être un retard de langage, des difficultés de lecture, une agitation ou des oublis permanents», développe le Dr Pernet. Cela entraîne souvent une mésestime de soi qui peut être amplifiée par les sermons de parents ou de professeurs peu compréhensifs, et mener à des phobies scolaires, voire à des pensées suicidaires.

Comment les aider?

Le système scolaire actuel ne semble pas des plus adaptés, comme le note Raymond Pernet: «Le cycle est devenu plus difficile pour les enfants dys, puisqu'il ne leur est plus possible de compenser les mauvais résultats par d'autres branches dans lesquelles ils seraient meilleurs. Aujourd'hui, il leur faut être bon partout, or il leur

est souvent difficile d'apprendre des langues, par exemple.» Comme on ne guérit pas de ces troubles, il faut prévoir des aménagements pour contourner ces situations de handicap. Les écoles privées offrent un autre système d'enseignement et sont parfois plus adaptées, à la fois aux HP et aux enfants présentant des troubles dys. Elles coûtent cependant cher. L'idéal serait donc de parvenir à créer des équipes pluridisciplinaires pour favoriser les diagnostics précoces, et à proposer de meilleures mesures d'accompagnement pédagogique. «Si les enseignants ont de l'empathie, ils ont déjà fait la moitié du chemin», affirme ainsi le Dr Pernet. La Dresse Poloni corrobore cette idée: «Tout dépend de la sensibilité des enseignants qui arriveront à valoriser ces élèves en jouant sur leurs intérêts et compétences comme d'une carotte pour donner du sens à leurs apprentissages. Car un HP cherche toujours l'intérêt de l'exercice.» A noter qu'il existe en Valais des enseignants ressources auxquels les professeurs peuvent faire appel pour trouver des pistes de travail afin de mieux prendre en charge ces enfants.

Plus d'infos sur: www.avpehp.ch

MESURES LÉGALES DANS L'ENSEIGNEMENT

HP et troubles dys ont droit à des aménagements

Selon une directive du 23 mars 2017, les enfants souffrant de troubles et de handicaps divers dans leur scolarité obligatoire (cycles 1, 2 et 3) ont droit à des aménagements particuliers, parmi lesquels un temps approprié lors de la réalisation des exercices, une lecture orale des consignes, le soutien d'un camarade, des documents de référence, des outils informatiques, des dictionnaires électroniques, des calculatrices, etc. L'enseignant doit aussi tenir

compte des difficultés de l'élève lors de l'évaluation (en se référant, pour ce faire, à sa direction). Sont concernés les enfants présentant des hauts potentiels problématiques, comme ceux ayant des troubles dys, TDAH, des déficits sensoriels ou autres situations de handicap, pour autant qu'un diagnostic ait été établi par des spécialistes reconnus par le Département de la formation (logopédiste, psychologue, pédiatre ou médecin spécialisé).